

## **La méthodologie Standard & Poor's pour établir les notations des collectivités territoriales françaises**

Une dépêche de notre veille d'hier indiquait que S&P avait dégradé les notes de Paris et de l'Ile de France...pour des raisons méthodologiques.

Secure Finance a pu prendre connaissance de la réalité de ces « raisons »...à la source, dans un article récent consacré aux collectivités territoriales et à l'emprunt, signé de Valérie Montmaur, Directeur senior et responsable Europe du département Finances Publiques de S&P.

Les collectivités territoriales françaises, explique-t-elle, recourent aux agences de notation pour accéder aux marchés de capitaux, afin de diversifier leurs sources de financement en empruntant sur ces marchés (financement « désintermédié ») et pas uniquement auprès des banques (financement dit « intermédié »), la notation permettant aux investisseurs de mesurer le risque, de coter le prix de la dette émise par la collectivité, de fixer un taux d'intérêt concurrentiel de celui offert par les établissements bancaires, ce dernier ayant récemment et fortement augmenté et l'offre s'étant contractée. La notation s'analyse aussi, ajoute-t-elle, comme un outil dans une optique de gestion pluriannuelle, de discipline financière, de transparence et de communication, permettant d'évaluer le besoin de recours à l'emprunt.

La méthodologie de Standard & Poor's pour établir ces notations, précise-t-elle ensuite, s'appuie sur 8 facteurs analysés et évalués qualitativement et quantitativement : le cadre institutionnel, l'économie, la gouvernance et la gestion financière, la flexibilité budgétaire, les performances budgétaires, la situation de trésorerie et l'accès à la liquidité, l'endettement et les risques hors bilan, les 7 derniers facteurs permettant à l'agence d'établir un « profil individuel de crédit » lequel, combiné au cadre institutionnel aboutira à une notation « ajustée », assortie de « signaux »: la perspective stable, positive ou négative ou la mise sous surveillance (dont l'implication peut être positive, négative ou indépendante).

En France, souligne-t-elle enfin, la notation des collectivités territoriales est « plafonnée » par celle du Pays. Et en Europe, seuls le Pays basque et la Navarre sont mieux notés que l'Etat espagnol.

Source : S&P, AJTE